RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Arrêté du 18 novembre 2026

Complétant l'arrêté du 11 septembre 2026 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2026

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 modifié fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2026 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2026 ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;

Arrêtent :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 11 septembre 2026 susvisé, fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement, au titre de l'année 2026, est complété comme suit :

Sont adjoints aux membres du jury, les examinateurs spéciaux suivants :

Monsieur Xavier KIESER, chef technicien de l'environnement ;

Monsieur Yohanne EPRON, chef technicien de l'environnement ;

Monsieur François-Xavier DE RESSEGUIER, technicien supérieur de l'environnement ;

Madame Cécile COURTE, cheffe technicienne de l'environnement ;

Monsieur Alexandre ARQUE, agent contractuel de catégorie A ;

Madame Gaëlle RIEUSE, technicienne supérieure de l'environnement ;

Madame Isabelle MIRA, agente contractuelle de catégorie B.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 novembre 2026,

Pour la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint à la sous-directrice du recrutement et de la mobilité

Damien COUSTAING damien.coustaing

Signature numérique de Damien COUSTAING damien.coustaing
Date : 2026.11.16 12:54:37 +01'00'

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité,

Signé numériquement le 18/11/2026
par Olivier Thibault
Directeur général